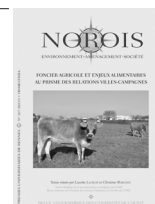




www.pur-editions.fr



Revue en ligne : <https://journals.openedition.org/norois/>



Introduction

Lucette LAURENS^a et Christine MARGÉTIC^b

^a Géographe, Université Paul Valéry-Montpellier 3, UMR Innovation (INRAE, CIRAD, Institut Agro), Montpellier (lucette.laurens@univ-montp3.fr)

^b Géographe, Nantes Université, UMR ESO, BP 81227, 44312 Nantes cedex 03 (christine.margetic@univ-nantes.fr)

Depuis une vingtaine d'années en France, on observe un mouvement de recréation de liens entre l'agriculture et la ville dans les discours politiques et dans de nombreux projets de territoire. Il est porté par un enjeu qui réactualise les intentions et les pratiques : la reterritorialisation de l'agriculture (Rieutort, 2009) et du fait alimentaire (Brand et Bonnefoy, 2011). Son affirmation est matérialisée dans de nombreux textes académiques autour de la question des circuits courts dans un premier temps (Chiffolleau, 2019), jusqu'à plus récemment des projets alimentaires territoriaux (Corade et Lemarié-Boutry, 2020, Guillot et Blatrix, 2021 ; Michel et Soulard 2021). La question foncière n'est pas absente de ces débats (Perrin et Nougardès, 2020), en particulier dans certains espaces urbains et périurbains (Poulot, 2014). Ainsi, « agriculteurs, collectivités locales, citoyens cherchent localement des solutions pour mieux gérer l'extension de l'urbanisation et le bâti agricole, remobiliser des terres en friches ou relocaliser l'approvisionnement alimentaire des villes. On constate ainsi une nouvelle actualité foncière (Perrin et Nougardès, 2020). D'une certaine manière, évoquer les relations villes-campagnes à travers la thématique du foncier agricole et des enjeux alimentaires permet de décaler le regard et ouvre des perspectives réflexives.

Historiquement, ces relations ont surtout été étudiées sous l'angle de la consommation des terres agricoles, de l'étalement urbain voire de l'intrusion dans l'arène de nouveaux acteurs (citoyens), parfois parallèlement à une action politique. « Lieu de tensions et bien commun » titrait le n° 220 de la revue *Pour* (2013) ; la question de foncier agricole prend des formes particulières en ville ou à sa périphérie. Généralement abordés sous l'angle d'une opposition entre front d'urbanisation d'une part et préservation, voire sanctuarisation des terres, d'autre part, « ces moments de déstabilisations construits à plusieurs échelles redessinent la place et les fonctions de l'agriculture au cours du temps », et, durant les phases stables, se dessinent des « pactes territoriaux » (Dupé et al., 2021). La réflexion peut être renouvelée à travers le prisme des relations humain-animal qui introduisent localement d'autres sources de déstabilisation. À l'instar des relations entre les sociétés et la faune sauvage, la croissance et la divagation du sanglier, à proximité des lotissements pavillonnaires dans les franges urbaines, provoquent des dégâts sur les parcelles agricoles, en friche ou cultivées. Pour Guillaume Lacquement et Jean-Claude Raynal, cet animal est au cœur d'un conflit environnemental par son mode d'occupation de l'espace agricole et devient, de fait, un objet intermédiaire contre lequel l'objectif exclu-



sif de régulation prédomine encore, même si prend forme une venaison en termes d'apports alimentaires. Venaison qui génère des aménités formelles et informelles. D'une certaine manière émerge un nouveau paradigme pour un nouveau pacte territorial.

De telles connexions inédites à diverses échelles, de nouvelles articulations entre aménagement du territoire et développement agricole sont donc à (ré)inventer en termes de pratiques ou d'objets, dans le cadre de systèmes alimentaires territorialisés qui démultiplient les besoins et les approches actionnelles multiscalaires. Brigitte Nougaredès, Orlane Rouquier, Lucette Laurens, Philippe Madeline, Béatrice Mésini, Coline Perrin se saisissent du bâti alimentaire territorial pour croiser les attentes liées à la promotion d'une transition agri-écologique et les implications pour le monde agricole. Cette transition entraîne en effet de nouveaux besoins en bâtiments de production, de stockage, de transformation, de conditionnement ou de vente. Ils induisent des enjeux sociaux, d'intégration de porteurs de projet - non issus du milieu agricole ou éthique - et de bien-être animal. Immobiliers et mobiles, alternatifs et innovants, ils peuvent entrer en tension avec les règles d'urbanisme établies. Leur diffusion suppose, par exemple, des expérimentations réglementaires, mais surtout une nécessaire sensibilisation des collectivités locales aux innovations agricoles.

L'impression qui domine est celle d'une prise de conscience de la part des acteurs du monde agricole mais aussi du monde politique, reconnaissant de multiples fonctions à la présence des espaces agricoles, voire imaginant que ceux-ci soient réinsérés dans la ville, peut-être différemment, selon d'autres modalités. Si la dynamique d'urbanisation exerce toujours une forte pression sur la ressource foncière, des initiatives émergent, visant à concilier agriculture et environnement, à protéger le foncier agricole, ou tout simplement à faciliter son accès à une plus grande diversité de profils d'agriculteurs hors cadre familial ou non issus du monde agricole sur des baux stables. L'Ile-de-France offre à ce sujet une démarche unique en France : le pacte agricole régional adopté en mai 2018. Pour Alioune Badara Dabo, le dispositif de portage foncier public qu'il promet ouvre sur des questions de régulation et d'arbitrage entre agriculteurs et bailleurs, entre agricultures nourricières reconnectées au marché urbain et agricultures exportatrices. Porté par l'Agence des espaces verts, ce qui reflète un posi-

tionnement particulier (Poulot, 2014), il ne semble pourtant pas correspondre aux stratégies des agriculteurs de la ceinture verte pour lesquels la priorité n'est plus de devenir propriétaire. Ce constat interpelle car il modifie l'angle d'action pour les acteurs publics. D'une certaine manière, cela replace au centre du débat le(s) propriétaire(s) des parcelles agricoles.

Car si la question du lien entre les deux processus d'extension urbaine *versus* la pérennisation du potentiel foncier agricole est ancienne et documentée, elle est largement renouvelée en raison même de nombreuses initiatives et de leur diversité. Dans l'aire métropolitaine de Paris, elles ont donné lieu à l'affirmation d'une terminologie : l'agriurbanisme. Ce terme d'agriurbain est devenu en quelques années la formule de référence pour qualifier l'émergence de projets de territoires qui visent à repenser la place de l'agriculture dans la ville (Bonin et Poulot, 2020). Claire Aragau et Maylis-Desrousseaux discutent son opérationnalité, reflet de certaines avancées en termes de référentiels. Un détour par le droit permet néanmoins de les relativiser dans la mesure où la prise en considération des sols s'avère encore le maillon faible du dispositif de développement agricole en contexte urbain. Pour la puissance publique, intervenir sur les propriétaires et sur les usages autorisés n'est pas toujours simple ; cependant, leur mode d'action s'affine dans les documents de planification, alors que les instances d'évaluation et de régularisation déploient un arsenal d'outils et de procédures qui, en dépit d'éventuels conflits, confortent la pérennité de l'objet-ressource, le sol.

Le foncier dans sa dimension nourricière participe ainsi de plus en plus à la fabrique de la ville, et à son renouvellement. Cependant, ce constat traduit une ambiguïté car il est convoité de manière contradictoire. Pour certains acteurs, ce « patrimoine » va disparaître, ce qui questionne sur l'ambition affichée de nombreuses villes à améliorer leur approvisionnement en produits agricoles ; pour d'autres, sa justification résulte de son insertion dans un projet urbain de fermes dont la fonction originelle reste active tout en confortant d'autres fonctionnalités spatiales. La diversité des acteurs impliqués dans la gouvernance foncière agricole (Baysse-Lainé, 2018) conduit à interroger d'une part les discours ou régimes de valeurs qu'ils portent et d'autre part les écarts entre leurs intentions et leurs mises en œuvre concrètes. Guillaume Schmitt, Louise de La Haye Saint Hilaire



et Christine Margétic proposent une méthodologie pour aborder ces questions de représentation à partir d'une analyse de contenu de documents d'urbanisme et d'une analyse lexicale. Les deux exemples d'agglomérations du Nord de la France portent toutes deux un projet alimentaire territorial, qui s'appuie sur une préservation idéalisée des activités agricoles par le désir de proximité. Si la multifonctionnalité de ces terres s'impose à tous les acteurs, mais dans un cadre encore productif avant tout, des différences existent entre normes et pratiques. Divers facteurs expliquent ce décalage, directement en lien avec les relations interpersonnelles ou interinstitutionnelles, ou plus largement des volontés d'émancipation ou de subsidiarité dans la chaîne de gouvernance. Plus rarement, certains techniciens évoquent une certaine défiance vis-à-vis des politiques menées. L'appropriation des termes diverge parfois aussi, mais l'enjeu alimentaire apparaît au final comme vecteur d'union et sa revendication concourt à renouveler des conventions tacites ou opérationnelles entre les différents échelons.

Les trajectoires des territoires ne sont pas linéaires, ni les liens entre acteurs, voire même leur présence dans la durée. Selon les lieux, les pratiques, les valeurs ou les fonctions, voisinent une multiplicité de possibles, une coexistence de modèles. Un autre acteur, la société civile, tend à s'immiscer dans les débats, voire conduit des actions, plus ou moins d'opposition, en faveur des terres agricoles. Dans cette nébuleuse, une catégorie s'avère plus rétive : les propriétaires. En s'appuyant sur les « jardins », terme polysémique localement, Ronan Mugelé revient sur les dynamiques de l'agriculture périurbaine autour de N'Djaména, en ciblant les élites citadines. Celles-ci investissent ces espaces fortement convoités, sans systématiquement porter de projet de production agricole et alimentaire, mais plutôt avec l'objectif de créer des espaces de sociabilité et récréatifs. Ainsi ces élites perturbent le marché des terres agricoles et la capacité de production de denrées alimentaires à proximité de la ville dans un contexte climatique tendu. En découle une potentielle conflictualité à différents niveaux, entre propriétaires même, entre propriétaires et populations locales, dont les éleveurs pour lesquels l'accès aux ressources naturelles s'avère entravé.

La question alimentaire depuis les années 2000 surtout monte en puissance dans les villes, en France ou au Tchad. La gestion du foncier revient ainsi au centre des agendas politiques. Au-delà d'ap-

proches purement sectorielles ou réglementaires, le foncier est de plus en plus mobilisé de manière transversale, ce qui induit des connexions inédites à diverses échelles, de nouvelles articulations entre aménagement du territoire et développement agricole. En lien avec des logiques de relocalisation du fait alimentaire, la terre acquiert un réel statut (certains parlent de foncier alimentaire), de même les outils de production (dont le bâti).

Bibliographie

- BAYSSE-LAINÉ A., 2018. *Terres nourricières ? La gestion de l'accès au foncier agricole en France face aux demandes de relocalisation alimentaire. Enquêtes dans l'Amiénois, le Lyonnais et le Sud-Est de l'Aveyron*, Thèse de doctorat en géographie, Lyon, Université Lyon 2.
- BONIN S., POULOT M., 2020, Éditorial, *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* p. 44-45.
- BRAND C., BONNEFOY S., 2011. L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? *VertigO*, n° 11, vol. 2, <http://vertigo.revues.org/11199>.
- CHIFFOLEAU Y., 2019. Comprendre le renouveau des circuits courts dans des modèles en crise in CHIFFOLEAU Y. (dir) *Les circuits courts alimentaires. Entre marché et innovation sociale*, Érès, p. 19-54.
- CORADE N., LEMARIÉ-BOUTRY M., 2020. Les projets alimentaires de territoire : entre reconfiguration des territoires et nouvelles relations villes/campagnes, *Géographie, économie, société*, n° 3-4, p. 373-397.
- DUPÉ S., CARDINAL J., LEVAIN A., 2021. Vers une agriculture sans ruralité ? La renégociation de la place de l'agriculture sur l'île de Bréhat (xx^e-xxi^e siècle), *Norois*, n° 259-260. <http://journals.openedition.org/norois/10922>.
- GUILLLOT L., BLATRIX C., 2021. Alimentation, État et territoires. Diffusion et reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux en France (2014–2021). *Géographie, économie, société*, n° 23, p. 437-459. <https://doi.org/10.3166/ges.2021.0017>
- MICHEL L., SOULARD C.-T., 2021. La fabrique des politiques alimentaires locales en France : réponse aux crises ou usage de la crise ?, *Pôle Sud*, vol. 2021, n° 55, p. 7-18.
- PERRIN C. ET NOUGARÈDES B. (dir.), 2020, *Le foncier agricole dans une société urbaine. Innovations et enjeux de justice*, Avignon, Cardère.
- POULOT M., 2014. L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture, *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1-2, p. 11-19.
- RIEUTORT L., 2009, Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, *L'Information géographique*, n° 1, vol. 73, p. 30-48. <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2009-1-page-30.htm>